

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le dix-huit décembre deux mille treize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 12/12/2013

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 38

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Christine RIFFAUD, Hervé VALADAS, Bernard DUMONT, Martine TANDEAU DE MARSAC, Bernard POUSSIN, Jean-Pierre ESTRADÉ, Pierre LANGLADE, Jean-Pierre MORLON, Paul DUCHEZ, Sylvie ALAMARGOT (en remplacement d'Alain FAUCHER), Gérard BARRAUD, Jean-Claude BASSET, Gérard BEAUBIER, Jean-Louis BREGAINT, Daniel CADET, Catherine CELESTIN, Sylvette CHADELAUD, Arlette DEMAR, Camille DUDOGNON, François ENGELIBERT (en remplacement d'Hubert LEHMANN), Valérie GIROIR, Rémi JANDAUD, Edith LERENARD, Alexandre MAZIN, Michelle MONDIT, Henri PALA, Emmanuel POISSON, Claude REYGNAUD (en remplacement d'Yves CHABRIER), Sabine VINCENT.

**EXCUSES :** Patrick DESCHARLES, Béatrice DUFOUR, Dominique DUNAUD, Catherine GAUTHIER, Dominique GILLES, Nadine MAGY, Monique REIX-BUSSY, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2013-132 : SPANC - DECISION MODIFICATIVE N° 01

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu l'arrêté préfectoral du 18 septembre 2013 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

Vu la Délibération n° 2013-022 du 21 février 2013 relative au vote du budget primitif du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'apporter les modifications suivantes au budget primitif du SPANC voté le 21 février 2013.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES					
Article	Op	Fonc	Libellé	Ajout / Retrait	Nouveau montant
615		812	Entretiens et réparation	-1,00	2 499,00
66111		812	Intérêts d'emprunt	+1,00	211,00
<b>TOTAL</b>				<b>0,00</b>	

## **Le Conseil communautaire après en avoir délibéré par 30 voix pour, 0 contre, 0 abstention**

**Approuve** la décision modificative n°01 du budget primitif du SPANC de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 19/12/2013

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le :

Publié ou notifié

Le :

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :** SPANC - DECISION MODIFICATIVE N.1

---

**Date de transmission de** 19/12/2013

**l'acte :**

**Date de réception de** 19/12/2013

**l'accusé de réception :**

---

**Numéro de l'acte :** 2013-132 ( voir l'acte associé )

**Identifiant unique de l'acte :** 087-248719361-20131218-2013-132-DE

---

**Date de décision :** 18/12/2013

**Acte transmis par :** Jean-Claude LEBLOIS

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires

